

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2019/005
DU 25 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de Pagney-derrière-Barine, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François MATTE, Maire.

Étaient présents : Mrs Jacques BASSEZ, Sylvain LEROY, Patrick LORMANT, Stéphane MORIZOT, José-Luis VAZ, Jean-Jacques CLAUDON, Jean-François MATTE, Patrick MOUROLIN, Mmes Josette ROBERT, Nathalie BEAUFORT

Étaient excusés : Mme Marie-Christine AVERLANT a donné procuration à Mme Josette ROBERT,

Était absent(e) : Mr Vincent GUENOT, Mr Adil TAOUSSI, Mr Mathieu BASTIEN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Nathalie BEAUFORT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR. -

- Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 14 mai 2019
- **031** Décision Modificative pour le projet « Acquisition et pose de jeux au Pré Thiéry »
- **032** Demande de subvention exceptionnelle au Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulinois
- **033** Demande de subvention de la part de l'Association « Bric à Brac » pour l'année 2019
- **034** Soutien à l'Office National des Forêts (ONF)
- Questions diverses

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL. -

- SPL INPACT GL
- Remboursement prêt
- Info CC2T
- Défibrillateur
- Jeux Pré Thiéry
- Projet COPIL Côte à Côte 2020
- Courrier Mr Holzer
- Arrêté sécheresse
- Courrier Mr Chenot
- Organisation du Chantier Jeunes

La séance est ouverte à 20 H 40

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la dernière réunion. Aucune remarque n'a été faite, le Compte rendu du Conseil Municipal n° 2019/004 en date du 14 mai 2019 est accepté à l'unanimité.

DELIBERATION 2019/031 : Décision modificative pour le projet « acquisition et pose de jeux au Pré Thiéry »

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une décision modificative doit être prise afin d'augmenter le montant prévu à l'opération d'investissement 20 « Aménagements Pré Thiéry » pour l'acquisition et la pose de jeux suite à la proposition de la seule entreprise ayant répondu au marché. Il propose la décision modificative suivante :

- Opération 13 « Aménagements des rues du village » : article 2315 : - 3 000 €
- Opération 20 « Aménagements Pré Thiéry » : article 2315 : + 3 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :
 - o Opération 13 « Aménagements des rues du village » : article 2315 : - 3 000 €
 - o Opération 20 « Aménagements Pré Thiéry » : article 2315 : + 3 000 €
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

DELIBERATION 2019/032 : Demande de subvention exceptionnelle au Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulinois

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux que dans le cadre des travaux engagés par la mairie concernant le dossier Funck, il avait été évoqué avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulinois que les frais engagés par la commune seraient pris en charge en partie par ce dernier sous forme d'une demande de subvention exceptionnelle de la part de la commune.

Pour rappel, le montant des travaux payé par la commune est de 915.60 € TTC pour l'entreprise Malézieux et 1 045 € TTC pour l'entreprise Ferreira Jonathan, soit un montant total de 1 960.60 € TTC.

Mr le Maire propose donc de faire une demande de subvention exceptionnelle auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulinois pour la moitié du montant total payé, soit 980.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mr le Maire à faire une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 980.30 € auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulinois
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

DELIBERATION 2019/033 : Demande de subvention de la part de l'association « Bric à Brac » pour l'année 2019

Les membres du Conseil Municipal examinent la demande de subvention pour 2019 de l'Association Bric à Brac reçue le 04 juin dernier en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** l'attribution d'une subvention (compte 6574) à l'association présente ci-dessous pour l'année 2019 :
 - o Bric à Brac 150 €

DELIBERATION 2019/034 : Soutien à l'Office National des Forêts (ONF)

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux sur la réception, à son domicile, d'un courrier de Mr Holzer, garde forestier en charge de la forêt communale demandant à la commune de délibérer pour

affirmer son attachement au régime forestier mis en œuvre dans la forêt communale par le service public de l'ONF et son inquiétude sur sa remise en cause.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **REAFFIRME** son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète pour sa remise en cause,
- **DEPLORE** la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction Générale aurait annoncé 1 500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

- **SOUTIENT** les personnels de l'Office National des Forêts (ONF) et
 - o **DEMANDE** :
 - au gouvernement l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF
 - le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales
 - le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

SPL INPACT GL

La commune faisait appel au service du CDG 54 pour la gestion statutaire des agents, les visites médicales obligatoires, etc. Dorénavant, ces services ne sont plus assurés par le CDG 54. La commune a donc fait le choix de devenir membre de la Société Publique Locale IN-PACT GL créée par le CDG 54. A partir du 1^{er} avril 2019 il a fallu souscrire aux différents forfaits qui correspondaient le plus au besoin de la commune et que l'on avait déjà avec le CDG 54.

La commune a donc souscrit :

- au forfait de base : regroupant entre autres, les conseils statutaires individualisés, l'accompagnement à la mise en place d'outils RH simples, les conseils en prévention des risques professionnels, etc.
- au forfait santé : proposant un accompagnement renforcé pour le maintien de l'emploi des agents en incluant les visites médicales ainsi que les interventions de professionnels préconisés à l'issue des visites médicales
- au forfait assurance statutaire : pour la gestion des contrats d'assurance statutaire, le suivi de vos dossiers et demandes de remboursements
- au forfait assurance prévoyance : pour la gestion des contrats de l'assurance prévoyance, le suivi des dossiers et demandes de remboursements
- au forfait RGPD : pour la mise à disposition d'un délégué à la protection des données et l'établissement des registres des traitements.

Signature prêt

La demande de prêt auprès de l'Agence France Locale pour un montant de 540 000 € a été finalisée. Le taux obtenu est de 1.10 % sur 20 ans, ce prêt va permettre de rembourser le prêt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne en 2011 au taux de 2.85 % sur 25 ans.

Infos CC2T

FPIC : avant la CCT était bénéficiaire du FPIC, avec la fusion avec la communauté de communes d'Hazelle en Haye, la CCT est devenue CC2T et contributrice au FPIC. La commune aurait du recevoir pour la dernière année de lissage - de 7 000 € mais comme nous avons un effort fiscal de 0.95, on a 25 % de bonification. La CC2T prend elle en charge la contribution de 1 187 €. L'année prochaine, on ne paiera rien mais on ne touchera rien non plus.

Attribution de compensation : diminution d'environ 30 % sur nos 21 000 € de contribution à la CC2T. L'effort de 9 000 € des habitants a permis à la commune de ne payer que 14 811 € en 2018 à la place des 21 000 € prévus. La somme reste la même cette année.

Défibrillateur

3 devis sont proposés, le plus intéressant est proposé par FND Cardio Course qui avait déjà fourni le CDG 54 et qui a proposé le tarif qu'il avait appliqué au CDG 54 pour la commune. Le choix se porte donc sur ce fournisseur, la commande est passée pour un extérieur sur le mur de la mairie et un en intérieur dans la salle polyvalente.

Projet COPIL Côte à Côte 2020

Réunion de bilan présentée aux Conseillers Municipaux sous forme d'un diaporama.

1.4271 ha engagés en attribution et 0.4783 ha rétrocedés.

Le projet initial portait sur la rétrocession de 80 % des terres achetées par la CC2T. Après calcul, la SAFER dit qu'ils ont atteint 60 %. Mais nous avons reçu en mairie un courrier d'appel à candidature pour les 1.4271 ha la semaine dernière. Au final, à peine 40 % des terres acquises ont été rétrocedées à ce jour.

Mr le Maire a questionné la SAFER sur une parcelle dont les vignes en lyre ont été arrachées et sur laquelle une plantation d'orge a été faite à la place des vignes. La réponse apportée est que c'est une parcelle avec de la plantation en attente pour les viticulteurs (c'est ce qui est fait avec la luzerne qui apporte de l'azote à la terre).

Il y a 20 ha de maîtrisés sur les deux communautés de communes de Toul et Colombey les Belles, rétrocession d'environ 9.20 ha ; 3 jeunes viticulteurs se sont installés. La CC2T est propriétaire de 12.5 ha qui ne trouvent pas acquéreur.

A cause de la loi GRENELLE, l'État oblige le viticulteur qui défriche à replanter un arbre pour tout arbre arraché. Si celui-ci ne peut pas replanter, l'État lui inflige une taxe.

Mme Nathalie Beaufort parle d'un tracteur brûlé dans une parcelle qui appartiendrait au domaine Mangeot. Un courrier leur sera envoyé afin qu'il procède à l'évacuation de l'engin.

Arrêté de catastrophe naturelle

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la commune pour la sécheresse de 2018. Les administrés touchés ont 10 jours à partir de la parution au journal officiel (le 22 juin) pour faire leur déclaration auprès de leur assureur s'il ne l'avait pas déjà fait. Ils ont donc jusqu'au 02/07.

Courrier de Mr Chenot

Mr le Maire lit la réponse à un courrier de Mr Chenot dont tout le conseil a été destinataire portant sur l'élagage « sauvage » fait par la commune (selon lui) sur un « sapin » dans une de ses parcelles. La commune n'a pas du tout procédé à cet élagage.

Mr Jean-Jacques Claudon remonte l'information que certaines personnes qui ont loué la salle polyvalente se plaignent du tarif appliqué pour l'électricité. Une vérification sur le calcul du tarif sera faite pour être au plus juste.

Organisation du Chantier Jeunes

Les Conseillers Municipaux présents se sont déjà inscrits principalement sur la seconde semaine du Chantier Jeunes. Un tableau sera envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal afin qu'ils puissent s'inscrire. Mr Sylvain Leroy sera présent tous les jours, accompagné par l'adjoint technique Nicolas.

Sécurisation rue Fontaine Saint Brice

Suite à la demande des habitants, des coussins berlinois, 4 passages piétons et des places de parking à cheval vont être posés rue Fontaine Saint Brice bien que la concertation avec la DDT laisse entendre qu'un aménagement n'aura que peu d'effet. Il faudra d'abord que les usagers respectent le nouveau stationnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Un tour de table est proposé.

Mr Sylvain Leroy parle d'un arbre tombé dans la « grimpette » qui monte au plateau. Une administrée a demandé s'il était possible d'améliorer le Jardin du Souvenir au cimetière et si l'on pouvait mettre des poubelles supplémentaires dans le village pour les déjections canines. Il est répondu que ces poubelles seraient utilisées pour y mettre des ordures ménagères. Mr Sylvain Leroy parle également d'un problème rencontré avec un chien lorsqu'il se promenait avec sa petite fille.

Mr Patrick Lormant demande quand le bassin de rétention du Pré Thiéry sera entretenu. Un message sera envoyé à Mrs Boeglin et Crunchant à la CC2T pour connaître la date d'intervention de Véolia.

Mr Stéphane Morizot informe le Conseil Municipal que le stérage des affouages a été réalisé et qu'il y a 483 stères au total. Dans 3 parcelles, les arbres ont été coupés, sont couchés mais non débités. Une facturation de 25 stères sera automatiquement appliquée, ce qui fait un montant pour chaque parcelle de 200 € (25 x 8 €).

Mme Nathalie Beaufort dit qu'une branche de l'arbre devant le cimetière est cassée. Il ressort de la discussion que des personnes habitants dans les maisons voisines du cimetière ont vu un individu se pendre après pour passer par-dessus le mur et la casser.

Mr Jean-Jacques Claudon rappelle qu'il a démissionné de la direction du Comité des Fêtes et que c'est Mme Anne Tencé qui a repris la présidence. Il parle de la difficulté de mobiliser les gens.

Mme Josette Robert demande si quelqu'un a des informations sur le prix de vente de la maison 3 place René Kricq de Mme Marin. Mr le Maire dit qu'il a entendu parler de 100 000 € avec frais de notaire et agence compris, ce qui est au-delà du budget envisagé.

**Le Maire,
Jean-François MATTE**